

Biden fait inculper Trump, mais ça n'empêchera pas celui-ci d'être candidat!

écrit par Christine Tasin | 6 août 2023



Faut-il que l'Etat profond tremble !

Faut-il que les juges soient corrompus à un point incroyable

!

A l'heure où les preuves s'amoncellent contre Biden et son fils Hunter pour trahison, pour vente de secret d'Etat, entre autres, mais que medias et juges s'emploient à ne pas les poursuivre, inculper Trump pour avoir osé dénoncer les manoeuvres et fraudes lors de la dernière présidentielle serait ubuesque si ce n'était pas aussi tragique.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/06/27/enorme-le-senile-biden-avoue-avoir-vendu-des-secrets-detat/>

<https://resistancerepublicaine.com/2023/06/15/pots-de-vin-ukrainiens-biden-sur-un-siege-ejectable/>

Que risque Donald Trump avec sa nouvelle inculpation pour « complot contre l'État américain » ?

Donald Trump a été inculpé ce mardi 1er août pour avoir comploté contre la victoire de Joe Biden en 2020. On fait le point sur ce qu'il risque avec cette troisième inculpation.

ETATS-UNIS – Un procès que l'ancien président américain a qualifié de « *chasse aux sorcières* ». Donald Trump a été [inculpé](#) ce mardi 1er août de « *complot à l'encontre de l'État américain* », et a plaidé « [non coupable](#) » ce jeudi 3 août lors de sa comparution pénale devant un tribunal fédéral de Washington. *Le HuffPost* fait le point sur cette troisième mise en accusation du milliardaire.

Comme vous pouvez le voir dans notre vidéo en tête de l'article, l'ancien chef d'État a été formellement accusé

d'avoir essayé d'inverser les résultats de l'élection de 2020, en affirmant notamment qu'elle aurait été frauduleuse. L'acte d'accusation précise que ces mensonges ont encouragé [l'assaut du Capitole](#) le 6 janvier 2021, par des centaines de Trumpistes qui voulaient empêcher que les parlementaires valident la victoire de Joe Biden.

Concrètement, que risque Donald Trump ?

Inculpé entre autres pour complot contre les institutions américaines et d'obstruction de procédure officielle, Donald Trump risque au maximum 55 ans de prison : 5 ans pour « *complot contre les institutions américaines* », 20 ans pour « *complot pour entraver une procédure officielle* », ainsi que pour « *obstruction de procédure officielle* », et enfin 10 ans pour « *atteinte aux droits civiques* ». On en saura plus lors de la prochaine audience, qui a lieu le 28 août.

Ce qui est certain, c'est que l'accusation a promis « *un procès sans délais* ». Par ailleurs, deux procès liés aux autres affaires en cours devraient avoir lieu pendant les primaires républicaines début 2024 : en mars pour « [l'affaire Stormy Daniels](#) », où il est soupçonné d'avoir versé des pots-de-vin à une ancienne actrice pornographique pour acheter son silence, puis en mai pour « *l'affaire des documents classifiés* ». Le milliardaire aurait conservé dans sa résidence de Floride des documents confidentiels après avoir quitté la Maison Blanche.

Pour le moment, il est encore trop tôt pour connaître l'impact de ces inculpations sur sa candidature aux présidentielles de l'année prochaine. Néanmoins, être accusé ou condamné n'empêche pas Donald Trump de s'y présenter. Et cette troisième inculpation n'a pas l'air de déranger ses électeurs : selon un sondage datant de fin juillet, Donald

Trump devance de 37 points son principal rival républicain, le gouverneur de Floride Ron DeSantis.

À voir également sur *Le HuffPost* :

https://www.huffingtonpost.fr/international/video/que-risque-donald-trump-avec-sa-nouvelle-inculpation-pour-complot-contre-l-etat-americain_221424.html